# LES FORÈTS DU COMTÉ DE BLOIS JUSQU'A LA FIN DU XV° SIÈCLE

PAR

JEAN MARTIN-DEMÉZIL

# INTRODUCTION SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

# INTRODUCTION GÉOGRAPHIQUE

Le Blésois ne présente pas d'unité physique. La Beauce est une plaine calcaire sèche et déboisée; par contre, le Perche Vendômois et la Sologne sont deux régions humides et forestières, la première riche et bien irriguée, la seconde mal drainée et restée pauvre très tard. Dans l'une comme dans l'autre, des formations géologiques analogues semblent favoriser la végétation sylvestre. Les bois sont le plus souvent mêlés à la plaine. La forêt domaniale de Blois au nord de la Loire, au sud du fleuve celles de Russy et de Boulogne, le parc de Chambord n'étant lui-même qu'un démembrement de la dernière, constituent au cœur de l'ancien comté, dans la banlieue même de Blois, deux massifs dont la conservation fut l'objet de la sollicitude des comtes.

# CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE TOPOGRAPHIQUE
DES FORÊTS DE BLOIS, BOULOGNE ET RUSSY.

Alors qu'il est impossible de conduire une étude topogra-

phique précise des essartements relatifs aux autres bois, l'état de notre documentation permet de connaître avec précision l'évolution de ces trois forêts depuis le xve siècle. Si les défrichements furent alors minimes, il ne paraît pas qu'ils aient été beaucoup plus considérables depuis le début du xiiie siècle. Des trop rares documents antérieurs, il semble que l'on puisse tirer des conclusions analogues. On constate un essartement gallo-romain dans une partie de la forêt de Russy.

# CHAPITRE II

LA RECONSTITUTION DU DOMAINE FORESTIER DE BOULOGNE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Le morcellement de cette forêt en une foule de fiefs constitue un fait remarquable; on en ignore l'origine. Au début du xiiie siècle, Hugue Ier de Châtillon s'efforça, par des achats, des échanges et des cantonnements, de reconstituer un domaine uni tout en déchargeant ce domaine des droits enchevêtrés qui le grevaient lourdement. La forêt de Russy offre aussi quelques transactions analogues. Tandis que les cantonnements de possession étudiés ailleurs (Orléanais, Normandie, Lorraine) représentent l'échange de divers droits d'usage contre une portion déterminée du territoire forestier, le fonds lui-même était affieffé en Blésois antérieurement aux cantonnements. Ceux-ci reportèrent à l'intérieur de limites nouvelles l'exercice des droits antérieurement épars sur l'ensemble de la forêt. En outre, la pratique du cantonnement extra-forestier permit au comte, mais on ne sait au juste dans quelle mesure, de mener à bien son œuvre de reconstitution de la forêt.

#### CHAPITRE III

BLÉMARS, LA SILVELOIGNE
ET LES DÉFRICHEMENTS MONASTIQUES.

Les défrichements furent dans les bois de Blémars et de

la Silveloigne si considérables, du x1e à la fin du x11e siècle, que l'un et l'autre disparurent. Tandis que le nom du premier restait affecté à la région située au nord de la Loire entre la forêt de Blois et la Touraine, celui du second disparaissait au cours du x111e siècle; les forêts de Marchenoir et de Fréteval sont les restes les plus importants de l'ancienne Silveloigne.

- I. Blémars. Rivalités entre Marmoutier et l'évêque de Tours, qui doit s'incliner. Difficultés provoquées par la lutte entre les maisons de Blois et d'Anjou. Exactions des agents du comte de Blois. Établissement des cénobites à Fontaines-les-Blanches; fondation de l'abbaye. Maury, ignorant l'action de Marmoutier en Blémars, attribue à l'abbaye de Fontaines un rôle beaucoup trop important dans un essartement qui, antérieur d'un siècle à la date qu'il lui assigne, est en majeure partie l'œuvre de l'abbaye tourangelle. Disparition progressive des bois.
- II. Silveloigne. Étude critique de trois mentions de la Silva Longa contenues dans la chronique des seigneurs d'Amboise; c'est en réalité de la Sologne (Sigalonia) qu'il s'agit. Située dans la région de Marchenoir et de Fréteval, la Silveloigne fut défrichée par Marmoutier et par Saint-Lomer de Blois. Donations d'Étienne II et d'Adèle à Marmoutier; difficultés de l'abbaye avec les seigneurs locaux; dons de ceux-ci. Saint-Lomer et la Trinité de Vendôme. Scission de la forêt en deux massifs; celui de Marchenoir conserve quelque temps le nom de Silveloigne.

#### CHAPITRE IV

RECHERCHES SUR LES ORIGINES DE L'AIREAU BLÉSOIS.

Aireau est le nom d'une petite tenure rurale fréquente en Blésois au XIII<sup>e</sup> siècle et au siècle suivant. L'aireau blésois semble être issu de la petite censive concédée à l'hôte défricheur.

#### CHAPITRE V

# LES DROITS D'USAGE.

- I. Droits des communautés religieuses. Très étendus dans les concessions les plus anciennes (x1e siècle), ils sont plus restreints dès le x111e siècle, époque à laquelle apparaît l'idée de protection du massif boisé.
- II. Droits des vassaux laïcs. Le plus souvent, ces droits accompagnent les droits fonciers; cependant, l'usage inféodé existe (xiiie siècle). L'usage viager du xive siècle, personnel et non réel, ne présente pas les caractères originels de l'usage.
- III. Droits des populations rurales. L'usage concédé à titre gracieux aux hôtes des établissements religieux semble une exception due au caractère de ces établissements : l'usage rural est généralement accompagné d'une redevance coutumière, dont on exempte toutefois, au xive siècle, certaines populations riveraines des forêts.
- IV. Restrictions apportées à la jouissance de l'usage. Au xiie siècle, les defens constituaient une réserve interdite aux usagers; il semble qu'il faille encore y voir une réserve de chasse. Le cantonnement d'usage est la première mesure véritable de protection des bois pour eux-mêmes. Le cantonnement mobile constitue la première forme de l'aménagement forestier. Rôle du sergent usager, pratique de la monstrée. Le contrôle de l'usage devient plus rigoureux. Clause d'annulation en cas d'abus du droit. La commission d'enquête de 1398 et la suspension des droits d'usage pour vérification de leur validité.

## CHAPITRE VI

#### LE DROIT DE CHASSE.

Haie, garenne, défens sont trois dérivés de la foresta carolingienne. Tandis que le dernier s'applique à la protection

du « vert », les deux autres représentent la défense de la « venaison ». — Le sens du mot « haie » au x1e siècle est celui de « réserve de gibier »; exemples blésois; origines de ce sens; serait-ce déjà celui de haya dans l'édit de Pîtres? Évolution sémantique. — La garenne du xime siècle est une réserve de chasse où le bois n'est que l'accessoire nécessaire à la conservation du gibier. Garenne ouverte et garenne fermée. Les dégâts causés par la multiplication des garennes, et peut-être aussi des raisons financières, provoquent les ordonnances de 1288. Ces ordonnances accordaient la suppression des garennes ouvertes appartenant aux comtes de Blois et octroyaient à tous les habitants de certaines paroisses voisines des forêts de Blois, Boulogne, Russy, Marchenoir et sans doute Bruadan, un droit de chasse d'une largeur exceptionnelle, qui s'oppose aux restrictions de la monarchie, sans cesse croissantes à partir du xive siècle.

# CHAPITRE VII

#### LA CHASSE.

Nous ne savons rien de l'art de la chasse dans le Blésois avant le xive siècle. — Deux légendes; celle de la chasse infernale se retrouve dans le folklore de la plupart des pays forestiers. Les noms des venatores du comte dans la souscription des actes du xie siècle, le brennagium et le droit de gîte des chiens dans les granges des établissements religieux, enfin l'existence très ancienne des résidences forestières des comtes de Blois sont les seuls souvenirs de leurs chasses avant le xive siècle. — Pour la période suivante, un règlement nous montre l'organisation de la vénerie des comtes et son rôle dans l'approvisionnement de l'hôtel. Goût des comtes du xive siècle pour la chasse; lors de leurs voyages à Paris et dans le nord de la France, le veneur et la meute les accompagnent parfois. — Chasses au cerf et au sanglier dans les diverses forêts du comté. Équipage de loutre. - Composition de la meute, peu nombreuse. Les mêmes chiens sont utilisés sur les voies du cerf et du sanglier. Renseignements divers sur la nourriture et l'entretien des chiens, extraits d'un compte de la vénerie royale contemporaine.

#### CHAPITRE VIII

ADMINISTRATION FORESTIÈRE DU COMTÉ DE BLOIS.

- I. Avant le XIVe siècle. Silva et foresta. Le secretarius bosci et la segraeria. Les forestarii. Apparition des sergents de bois dès le début du XIIIe siècle. Le sergent usager. Rôle du vicomte et des experts.
- II. Aux XIVe et XVe siècles. Apparition du maître des bois. L'administration des forêts est distincte de celle des eaux; ce n'est qu'entre 1405 et 1410 que les deux administrations fusionnent. Comptabilité du maître des bois. Des sergents à pied et des sergents à cheval sont chargés de la surveillance des bois et de la constatation des délits. Les amendes. Intervention maladroite du duc Charles d'Orléans dans l'administration forestière par des dons de bois inconsidérés; réglementation de ces dons par l'ordonnance de 1435. Contrôle de l'état des bois par les visites du xve siècle : les mesures prises depuis deux cents ans pour la conservation des forêts étaient insuffisantes.

### CONCLUSION

Aux défrichements puissants et rapides des deux forêts livrées par les comtes à l'activité colonisatrice monastique, principalement à celle de Marmoutier, s'oppose la conservation du domaine forestier de la châtellenie de Blois. L'activité agricole de l'abbaye tourangelle dès le xie siècle, le morcellement du massif de Boulogne et Russy en une foule de fiefs et la reconstitution de ce domaine au xiiie siècle, enfin les diverses mesures prises en faveur des riverains des

forêts, notamment l'ordonnance de chasse de 1288, sont les traits les plus saillants de la présente étude.

# APPENDICES

- I. Note sur la collection Delaune.
- II. ÉTAT ACTUEL DES FORÊTS ET DES BOIS DU BLÉSOIS.
- III. Liste des maîtres des bois du comté de Blois (xive-xve siècles).

PIÈCES JUSTIFICATIVES
PLANCHES, CARTES ET PLANS

